



Sessione di u 14 di nuvembu di u 2022
Session du 14 novembre 2022

Decisione N° 2022-18
Décision N° 2022-18

Puntu d'infurmazione nant'à u seguitu di e dumande isciute da i travagli di e cummissione
Point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions

L'an deux mille vingt et deux, le 2 novembre, la Chambre des Territoires convoquée le 14 novembre 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaiet présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, GIANNI Jean-Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

Etait représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaiet absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à GIOVANNANGELI Gilles
FILIPPI Petru Antone à PONZEVERA Juliette
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
PANZANI Jean Paul à MOSCA Paola

Etaiet absents et excusés : M.

ANGELINI Jean Christophe

Etaiet absents : Mmes et MM.

ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, FAZI Bianca, LE BOMIN Vanina, LE BOMIN Vanina, LIVRELLI Dominique, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Antonia, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, MARTINETTI Achille, MATTEI Flora, MORGANTI Jean-Toussaint, NICOLAI Marc-Antoine, SBRAGGIA Stéphane, VINCIGUERRA Alexandre

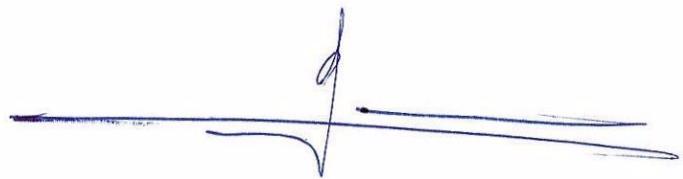
- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-18, relatif au point d'information sur le suivi des demandes émanant des travaux des commissions.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE** de la présentation du suivi des demandes émanant des travaux des commissions intervenue en séance et des éléments apportés par le Président du Conseil exécutif.
- DEMANDE** que le Président du Conseil exécutif charge les services compétents de donner suite à ces demandes.
- SOUHAITE** que le suivi de ces demandes soit assuré régulièrement au sein du Bureau de la Chambre des Territoires.

Le Président de la Chambre des Territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical stroke intersecting it near the center, and a small loop at the top of the vertical stroke.

Gilles Simeoni